

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 4 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Quatre avril à Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LES BILLAUX (Gironde), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MILLAIRE, Maire.

Date de la convocation : 28 Mars 2023. Membres en exercice : 15

PRESENTS (11) : Michel MILLAIRE, Max BRIEU, Corinne BOTT, Philippe PECHEREAU, Joseph LEPRETRÉ, Bernadette MOREL Ghislaine HAMEL, Vivien LAPEYRE, Yseult CONSTANT, Florence COUSINOU, , Luc BONHOMMEAU

EXCUSES (2) : François-Xavier THIOLET pouvoir à Ghislaine HAMEL, Joëlle BUREAU pouvoir à Florence COUSINOU

Absent (2) : Jean-Yves VEYLIT, Evelyne LANGLADE

Votants : 13

Monsieur Max BRIEU a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 2023-24 : Aménagement Local boite à jouer

Afin de finaliser le projet Boite à Jouer, un local est nécessaire afin de ranger les éléments de jeux des enfants.

Le local nécessite des travaux de rafraîchissement.

Au regard de la charge de travail du technicien en place, il est préférable de faire faire les travaux par une entreprise.

Monsieur le Maire, propose que la Régie Territoriale de Libournais se charge des travaux.

Cette entité propose de faire les travaux pour un montant de 4 034.85 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis présenté et charge Monsieur le Maire ou son représentant de réaliser toute démarche administrative concernant cette affaire.

DELIBERATION 2023-25 : Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage

Considérant que d'après le rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sans coordination locale, régionale et internationale supplémentaire aux actions déjà mises en place à ce jour, la production annuelle mondiale de plastiques triplera entre 2019 et 2060, passant de 460 à 1230 millions de tonnes (Mt). Il en est de même pour la quantité déchets plastiques produite qui passera de 353 Mt à 1014 Mt ;

Considérant que l'urgence sanitaire et environnementale liée à la production, la consommation, et la pollution visible et invisible (air, corps humain, eau, alimentation...) plastique ne fait plus aucun doute. Le plastique est partout et nuit gravement à notre santé et notre environnement ;

La commune de Les Billaux souhaite s'engager avec le territoire, soutenir, signer et relayer auprès des administrés le Manifeste contre les plastiques à usage unique et le suremballage exposé ci-après :

EXIGEZ MOINS D'EMBALLAGES PLASTIQUES à usage unique et de SUREMBALLAGES !

A l'attention des **industries agroalimentaire, hygiène, cosmétiques et détergents** et du secteur de la **grande distribution**,

Nous, habitantes et habitants du territoire, appelons les **industries agroalimentaire, hygiène, cosmétiques et détergents** et le secteur de la **grande distribution**, principaux émetteurs d'emballages et de suremballages plastiques, à une **DEPLASTIFICATION MASSIVE** des produits émis sur le marché.

Alors qu'il n'a jamais été aussi urgent de **RÉDUIRE** la production de plastique, les quantités émises sur le marché n'ont jamais été aussi importantes.

Nous souhaitons vivre sur un territoire soucieux de son environnement et de ses habitants et dans une société où les plastiques à usage unique et le suremballage, véritables fléaux sanitaires, environnementaux et sociaux, n'existent plus.

A titre individuel et collectif, nous ne voulons plus porter le coût et la responsabilité d'un emballage et d'un suremballage plastique alors même que des alternatives existent déjà.

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 4 Avril 2023**

C'est pourquoi nous demandons à toutes les entreprises concernées de :

1. **RÉDUIRE MASSIVEMENT et RAPIDEMENT l'utilisation de PLASTIQUE, l'émission d'emballages et de suremballages plastiques.**
2. Arrêter immédiatement l'émission d'emballages pour lesquels il n'existe pas de filière de traitement déjà opérationnelle et généralisée.
3. Arrêter de vendre des produits dans des emballages en plastiques destinés à être réchauffés (micro-ondes, four, etc), nuisant gravement à notre santé, et développer une alternative saine.
4. Appliquer la loi qui permet aux consommateurs de laisser en bout de caisse leurs déchets d'emballages issus des produits achetés dans l'établissement.
5. Proposer des produits en vrac et rendre ce mode de consommation accessible à tout le monde, pour tous les budgets et sur tous les types de produits.
6. Développer au plus vite la consigne pour REEMPLOI du verre (bouteilles, bocaux, contenants verre...).
7. Proposer systématiquement des contenants et produits alternatifs à côté des produits et contenants à usage unique dans tous les rayons des supermarchés.
8. Mettre en place une incitation financière positive en faveur des consommateurs qui utilisent des contenants réemployables pour acheter des produits vendus en vrac et les informer de l'existence de ce dispositif.
9. Augmenter et mettre en avant l'offre de produits des producteurs locaux consignés présents en rayon et proposer plus de produits français en vrac.
10. Optimiser le conditionnement amont des produits vracs de manière à réduire l'emballage au maximum sur toute leur chaîne de valeur du producteur jusqu'au consommateur.

VENEZ CONTRIBUER à faire de notre territoire un territoire pilote (vrac, consigne, ...) et rejoignez notre dynamique pionnière.

Le Smicval, syndicat de collecte et de traitement des déchets du Libournais Haute-Gironde, est engagé dans une dynamique de réduction des déchets à l'échelle du territoire. Il travaille à l'émergence d'un écosystème favorable à celle-ci. Le plastique est l'un des flux prioritaires visés. Toutefois, aussi efficaces et ambitieuses que soient ses politiques, leur efficacité restera limitée si vous continuez à émettre du plastique à usage unique sur le marché.

Venez expérimenter et déployer des solutions innovantes sans plastique qui bénéficieront des synergies existantes et à venir et qui permettront d'accélérer la bascule de notre territoire.

Nous invitons tous les territoires, toutes les collectivités de France à se joindre à nous et à se rapprocher du Smicval pour essaimer ce manifeste en le diffusant dans leurs écosystèmes.

Ce Manifeste est le fruit d'un travail collectif coconstruit avec les acteurs du territoire (habitants, élus, associations, ...), porté par le Smicval, syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation des déchets, pour et avec le territoire.

Ce Manifeste s'adresse aux acteurs des industries agroalimentaires, hygiène, cosmétiques et détergents et du secteur de la grande distribution. Il sera remis plus particulièrement à 10 entreprises signataires du Pacte National sur les emballages plastiques. Ce pacte fixe un certain nombre d'engagements en la matière, conformes à la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire. Ces entreprises devraient donc être pionnières dans la réduction de l'utilisation de plastique. Selon nous, en mars 2023, ce n'est pas le cas.

CocaCola, Pepsico, Unilever et MARS font partie du TOP 10 des « POLLUEURS PLASTIQUES » dans le monde ou en France en 2022 d'après une analyse de plus de 2 100 000 d'emballages lors de 2 300 audits réalisés dans 87 pays chaque année depuis 2018 et selon une méthodologie établie par l'ONG #breakfreefromplastic
Auchan, Intermarché Les Mousquetaires, Carrefour et groupe Casino ont récemment été mis en demeure de respecter les obligations légales qui s'imposent à eux en matière de devoir de vigilance et de risques liés à l'utilisation du plastique par ClientEarth, France Nature Environnement, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France.

Danone et Nestlé ressortent dans les deux points précédents.

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 4 Avril 2023**

DELIBERATION 2023-26 : FONCIER Allée du Verger

Monsieur le Maire a été sollicité par une administrée qui envisagerait d'acquérir le terrain en prolongement de l'Allée du Verger.

Celui-ci n'était pas destiné à la vente.

Toutefois, Monsieur le Maire n'est pas opposé par cette vente.

Il demande l'avis du conseil municipal qui se prononce favorablement à cette vente éventuelle.

Le prix de vente n'est pas fixé à ce jour et fera l'objet d'une prochaine délibération.

DELIBERATION 2023-27 : Délibération approuvant le compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le compte de gestion du budget communal 2022.

POUR 13 VOIX

CONTRE 0 VOIX

ABSTENTION 0 VOIX

DELIBERATION 2023 – 28 : Délibération portant adoption du compte administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Max BRIEU, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		320 094.37€		464 015.04 €		784 109.41 €
Réalisé 2022	849 904.86 €	881 192.86 €	215 767.54 €	106 245.45 €	1 065 672.40	987 438.31 €
Total exercice 2022	849 904.86€	1 201 287.23	215 767.54 €	570 260.49 €	1 065 672.40	1 771 547.72€
Résultat de Clôture		31 288€	109 522.09 €	€		705 875.32 €

Hors de la présence de M. Michel Millaire, Maire, le conseil municipal approuve à la majorité des voix le compte administratif du budget communal 2022

POUR 12 VOIX

CONTRE 0 VOIX

ABSTENTION 0 VOIX

DELIBERATION 2023-29: Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel MILLAIRE le Maire après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 4 Avril 2023

FONCTIONNEMENT 2022

RECETTES DE L'EXERCICE	881 192,86 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	849 904,86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 288,00 €
RESULTAT EXERCICE n-1	320 094,37 €
RESULTAT DE CLOTURE RF002	351 382,37 €

INVESTISSEMENT 2022

RECETTES DE L'EXERCICE	106 245,45 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	215 767,54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-109 522,09 €
RESULTAT EXERCICE n-1	464 015,04 €
RESULTAT DE CLOTURE RI001	354 492,95 €

RESTE A REALISER

DEPENSES	59 626,95 €
RECETTES	5 253,00 €
	-54 373,95 €

A REPORTER AU R002 (RF)	351 382,37 €
A REPORTER AU R001(RI)	354 492,95 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat ci-dessus.

DELIBERATION 2023- : VOTE TAXES 2023

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.
Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023. La commune ne relève pas son taux de TFB, le montant de l'imposition sera identique pour les contribuables, à celui de l'an dernier
FIXE pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	29,76%	29,76%
Taxe foncière sur non bâti	54,32%	54,32%
Taxe Habitation	10,19%	10,19%

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 4 Avril 2023**

DELIBERATION 2023-31 : Présentation et vote du Budget 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors des réunions de la commission des finances des 16 Février et 9 Mars 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	1 233 058.29 €	1 233 058.29 €
Section d'investissement	565 450.70 €	565 450.70 €
TOTAL	1 798 508.99 €	1 798 508.99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis les commissions des finances des 16 Février et 9 Mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	1 233 058.29 €	1 233 058.29 €
Section d'investissement	565 450.70 €	565 450.70 €
TOTAL	1 798 508.99 €	1 798 508.99 €

DELIBERATION 2023-32 : RH – Ouvertures/Fermetures postes - Avancements grades

Le Maire de Les Billaux

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2020-48 en date du 7 Juillet 2020 portant détermination des ratios promus/promouvables.

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} Mars 2023 après avis du comité social territorial en date du 16 Mars 2021.

Vu l'arrêté n° RH 2023-04 d'avancement de grade 2023 pour plusieurs agents de la Collectivité,

Monsieur le Maire propose de modifier, à compter du 1^{er} Mai 2023, le tableau des effectifs ainsi :

Emploi	Grade	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdo	Motif
Agent d'accueil	Adjoint administratif principal 2 ^e Classe	C	1	0	35h	Avancement Grade
Agent d'accueil	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	C	0	1	35H	Avancement Grade
Cuisinière	Adjoint Technique principal 2 ^e Classe	C	1	0	35H	Avancement Grade
Cuisinière	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} Classe	C	0	1	35H	Avancement Grade
ATSEM	Adjoint Technique	C	1	0	35H	Avancement Grade

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 4 Avril 2023**

ATSEM	Adjoint Technique principal 2 ^e Classe	C	0	1	35H	Avancement Grade
Animatrice	Adjoint territorial d'animation	C	1	0	35H	Avancement Grade
Animatrice	Adjoint d'animation principal 2 ^e Classe	C	0	1	35H	Avancement Grade
Technicien	Technicien	B	1	0	35H	Avancement Grade
Technicien	Technicien principal 2 ^e Classe	B	0	1	35H	Avancement Grade

Au regard de l'investissement professionnel des effectifs, le conseil municipal à l'unanimité accepte les avancements de grade proposés.

POUR 13 VOIX

CONTRE 0 VOIX

ABSTENTION 0 VOIX

Informations et questions diverses :

Chasse aux œufs : Vivien Lapeyre présente : suite à plusieurs échanges et en collaboration avec l'Ecole, l'association des Parents d'Elèves, l'Amicale Laïque et la Mairie : une chasse aux œufs sera réalisée le Vendredi 7 Avril.

L'ensemble de l'ordre du jour, des informations et questions diverses étant épuisés, la réunion prend fin à 20h15.

Max BRIEU
Secrétaire de Séance

Michel MILLAIRE
Maire

